

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

Un individu enlève une femme de 85 ans pour la violer dans les bois **P.4**

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige, ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui
Tél. 22 20 93 47 / 22 20 93 46 / 99 46 59 59 / 23 20 59 59

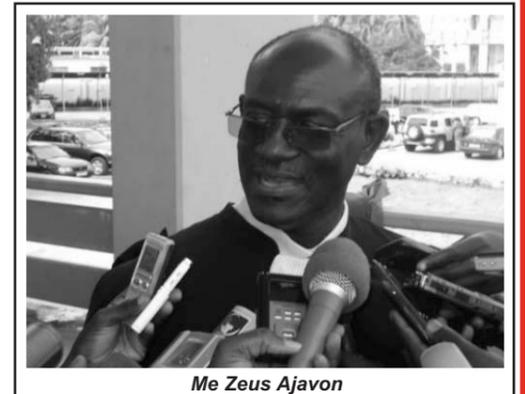
Après la condamnation de leur client



Kpatcha Gnassingbé

Les avocats de Kpatcha Gnassingbé saisissent la Cour de justice de la CEDEAO

P.3



Me Zeus Ajavon

Quelle issue pour la plainte ?



Poursuite de l'installation des bureaux de la NJSPF

L'équipe dirigeante de la préfecture du Golfe et de Lomé-Commune mise en place samedi dernier **P.3**

Réalisation du projet de facilitation transports en Afrique de l'Ouest

Une cérémonie de pose de la première pierre du poste de contrôle juxtaposé de Noépé a eu lieu hier **P.2**



Apothéose de la célébration de la journée mondiale du tourisme

Des plats typiquement togolais dégustés à l'hôtel Ibis à Lomé **P.2**

Réalisation du projet de facilitation des transports en Afrique de l'Ouest

Une cérémonie de pose de la première pierre du poste de contrôle juxtaposé de Noépé a eu lieu hier

Le président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), James Victor Gbeho a procédé hier à la pose de la première pierre du poste de contrôle juxtaposé de Noépé, canton situé dans la préfecture de l'Avé. La cérémonie s'est déroulée sous une pluie battante en présence des autorités togolaises et ghanéennes parmi lesquelles M. Kofi Lawson, préfet du district de Ketu Nord (Ghana), M. Gnaro Badawasso, secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances, le préfet de l'Avé, M. Awu Kossi, M. Célestin Talaki, Commissaire chargé des infrastructures à la Commission de la CEDEAO, les représentants de la Commission de la CEDEAO et de l'Union européenne.



La construction du poste de contrôle juxtaposé de Noépé, à la frontière entre le Togo et le Ghana s'inscrit dans le projet régional de facilitation des transports en Afrique de l'Ouest qui découle de la 26ème conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue à Dakar au

Sénégal en 2003. La conférence avait en effet adopté un programme commun de facilitation du transport et du transit routier, en vue de soutenir le commerce intracommunautaire et les mouvements transfrontaliers, y compris la création de postes de contrôle juxtaposés aux frontières des cinq pays situés le long du corridor Abidjan-Lagos. D'un coût total de plus de 8,8 millions d'euros, les travaux de construction de ce poste bénéficient de l'appui financier de l'Union européenne qui a fait un don de 63,8 millions d'euros pour l'ensemble du projet

régional. Cette somme a été allouée sur l'enveloppe régionale du 9e Fonds Européen de Développement (FED) à la CEDEAO et à l'UEMOA pour la mise en œuvre de ce programme dont l'une des composantes est la construction de postes de contrôles juxtaposés.

Le poste de Noépé, au Togo, devra contribuer à la facilitation des formalités aux frontières dans le contexte du protocole régional relatif à la libre circulation des personnes et des biens qui constitue une condition indispensable pour l'intégration régionale.



Le président de la Commission de la CEDEAO a fait remarquer que « le secteur du transport en Afrique de l'Ouest a été pendant longtemps en proie à plusieurs obstacles à la libre circulation des biens et des personnes tels que les retards inadmissibles dans le franchissement des frontières, le manque d'infrastructures adéquates pour assurer une circulation libre et sans entrave des personnes et des biens au-delà de nos frontières... ». Il a par ailleurs décliné les objectifs du programme régional qui sont entre autres : la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services de transports régionaux, la réduction des coûts de transport et de transaction, la promotion du commerce interrégional et intrarégional, la facilitation du mouvement des personnes, des biens et des services et la promotion de

l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. M. James Victor Gbeho a salué le soutien constant de l'UE à nos programmes d'intégration et de développement socio-économique. Il a félicité l'entreprise GER, chargée de la construction du poste de Noépé pour avoir entrepris les travaux. Il a convié l'Entrepreneur et à l'équipe de surveillance (EGIS International et GOPA) à livrer les projets à temps conformément aux conditions de coût et de qualité, afin d'inciter nos partenaires à fournir une aide supplémentaire en vue de la construction d'autres postes-frontaliers.

Rappelons que c'est le 25 février 2011 que le site a été remis à l'entreprise GER. Sur le chantier, le travail avance à grands pas.

Pierre AGBANDA

Apothéose de la célébration de la journée mondiale du tourisme

Des plats typiquement togolais dégustés à l'hôtel Ibis à Lomé

La journée mondiale du tourisme célébrée le 27 septembre dernier a connu son apothéose mardi avec la dégustation des mets togolais. La manifestation a eu pour cadre l'hôtel Ibis de Lomé. Des invités de toutes sortes de nationalités ont pris part à cette réception dans le jardin de l'hôtel qui fournissait de monde comme pour répondre au thème de la célébration de cette année : « Le tourisme et le rapprochement des cultures ». Cette année, la célébration de cette journée a été axée sur le tourisme domestique. Une occasion d'inciter les Togolais à s'efforcer de découvrir les diverses réalités de leur propre pays.



Plusieurs personnalités du

animée par des artistes togolais de la chanson.

Dans son mot de circonstance, le ministre du Tourisme, M. Kpabré Sily a laissé entendre que son département, en instituant l'exposition et la dégustation des

en cela que notre art culinaire demeure la résultante du rapprochement des peuples comme l'énonce le thème de cette année », a-t-il indiqué. Il a par ailleurs souligné que « cette exposition, loin d'être seulement une démonstration du savoir-faire en matière d'art culinaire et d'art de table, est un signe de notre volonté à œuvrer continuellement pour faire aimer les mets nationaux dans les hôtels, restaurants et autres ».

La promotion de la cuisine nationale conjugée avec la réalisation des infrastructures hôtelières permettra à coup sûr de booster notre tourisme. Le ministre Kpabré a saisi l'occasion pour exprimer sa reconnaissance au chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, pour avoir autorisé la rénovation des hôtels régionaux dans notre pays.

P. A.



monde politique et diplomatique, des membres du gouvernement, des députés à l'Assemblée nationale ont pris part à cette soirée

le prédisposant à être performant dans toutes ses initiatives. Pour lui, l'art culinaire est important dans le brassage culturel. « C'est

Tél : 222.34.1
905.25.6
911.58.96

OPS SECURITE

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

Vente et Installation d'Alarme de voiture

Demo Unit - Gam Car Alarm System

www.togoportail.net
Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales togoportail.net
"togoportail, toute l'information à votre portée"

Après la condamnation de leur client

Les avocats de Kpatcha Gnassingbé saisissent la Cour de justice de la CEDEAO

Quelle issue pour la plainte ?

L'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat est loin d'être close. En effet, le verdict de la Cour Suprême dans cette affaire continue de susciter des réactions diverses tant du côté des avocats de la partie civile que de celui de la défense. Les premiers se sont réjouis de la décision de la Cour qui, ont-ils souligné, a su dire le droit. Du côté de la défense, on crie au scandale et on saisit la Cour de justice de la CEDEAO, convaincu que celle-ci « dira le droit » demain en faveur des condamnés. « Le 7 octobre prochain, à Porto-Novo (Bénin, au lieu d'Abuja pour des raisons sécuritaires), le délibéré de la Cour de justice de la CEDEAO sur l'affaire « Kpatcha Gnassingbé » va être vidé. L'Etat togolais comme

moi-même avons déjà envoyé nos observations dans ce dossier au cours du premier semestre 2011 », a déclaré Me Ajavon Zeus, l'un des membres du conseil de Kpatcha Gnassingbé. Compétente en cas de violation des droits de l'homme dans l'espace communautaire ouest-africain, la Cour de justice de la CEDEAO a été saisie par les avocats du cerveau du putsch manqué de Pâques par rapport aux allégations de violation des droits de l'homme dont leurs clients auraient été victimes. Une situation corsée par leur inculpation dans cette affaire requalifiée « Affaire de tentative de complot contre l'Etat ». « La Cour Suprême de Lomé a dit le 15 septembre dernier la politique et non le droit », a affirmé



en début de semaine Me Zeus Ajavon. Mais les décisions de la Cour Suprême étant sans appel, les avocats de la défense lient le sort de leurs clients à la décision de la Cour de justice de la CEDEAO. Une question se pose cependant : « Que peut vrai-

ment cette Cour face à cette décision et à la délicatesse de l'affaire ? ».

Cette juridiction régionale a certes déjà pris d'importantes décisions contre des Etats. La plus récente fut celle du 8 novembre 2010 qui avait qualifié « d'arbitraire la détention de Mamadou Tandja à la Villa verte, en dehors de toute procédure judiciaire ». Ce qui avait amené le gouvernement nigérien à le relâcher plus tard, après les élections présidentielles. Le cas de Tandja et celui de Kpatcha Gnassingbé ne se ressemblent guère. Dans le premier, c'est un président en fonction qui a été déposé et écroué. Dans le second, c'est un citoyen qui a voulu s'attaquer aux institutions d'un Etat indépendant.

L'argument de sa détention et son inculpation sans la levée de son immunité parlementaire ne tient pas car, c'est la constitution de son pays qui l'autorise. Dans ce cas, on se demande qu'est ce que la Cour de justice de la CEDEAO pourra faire pour lui et ses complices ? Va-t-elle procéder à une nouvelle audition des accusés et des témoins et à l'analyse du corps du délit du putsch ?

Le Togo bien qu'étant un pays membre de la CEDEAO ne demeure pas moins un Etat souverain qui doit combattre toute tentative de déstabilisation de ses institutions. Ce n'est certainement pas la Cour de justice de la CEDEAO qui dira le contraire.

Pierre A.

Poursuite de l'installation des bureaux de la NJSPF

L'équipe dirigeante de la préfecture du Golfe et de Lomé-Commune mise en place samedi dernier

Le bureau national de la Nouvelle Jeunesse pour le Soutien au Président Faure (NJSPF) a entamé depuis quelques temps l'installation de ses bureaux dans plusieurs localités du Togo. Samedi dernier, c'est Lomé Commune et la préfecture du Golfe qui ont eu l'honneur d'accueillir la délégation nationale conduite par son président, M. Noel De Poukn pour l'installation de l'instance dirigeante locale de cette structure. La cérémonie a eu pour cadre le Palais des Congrès de Lomé qui, pour la circonstance, s'est révélée trop exigüe, tant la mobilisation était grande. Les jeunes ont pris d'assaut l'intérieur du Palais et l'esplanade pour réaffirmer leur soutien à la politique de développement du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé.

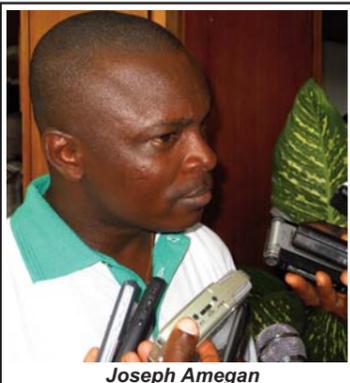


président Faure, il a rappelé les progrès enregistrés par notre pays sous son impulsion. Il a cependant souligné que « malgré ces énormes progrès, le problème de chômage qui n'épargne aucun pays du monde, fût-il du G20, ou du G8, demeure, du fait de la démogra-

UEMOA que les effectifs sont pléthoriques dans certaines administrations. Une autre preuve c'est seulement au Togo que la masse salariale est au dessus des normes au niveau des convergences macroéconomiques communautaires », a-t-il indiqué.

Le secrétaire régional de la NJSPF, M. Joseph Amégan a quant à lui indiqué que la NJSPF va s'inspirer de la voie tracée par le chef de l'Etat Faure pour ses actions. Il s'agit, selon lui, de la voie de la paix, de la réconciliation. « Aujourd'hui, les enjeux et les défis à relever imposent une nouvelle dynamique d'action. Il faut pouvoir réaliser les attentes de la jeunesse togolaise, les aspirations profondes du peuple togolais. Les bases sont déjà posées par le chef de l'Etat, nous sommes dans cette dynamique », a-t-il souligné. Soulignons que le bureau exécutif Lomé Commune et préfecture du Golfe est composé de vingt sept membres et dirigé par M. Joseph Amégan.

P. A.



Joseph Amégan

phie galopante, du recul de l'analphabétisme et surtout du déversement chaque année de milliers de jeunes diplômés sur le marché de l'emploi ». Il a rassuré les uns et les autres que le chef de l'Etat prend à bras le corps tous ces problèmes. « Une des preuves, c'est seulement au Togo dans l'espace

Après toutes les régions de l'intérieur du pays, ce matin nous avons doté la Commune de Lomé et la préfecture du Golfe d'une équipe dirigeante de la NJSPF pour consolider la jeunesse, pour mobiliser la jeunesse autour du président Faure. A la NJSPF, notre credo est de rendre visible, sinon lisible la politique pragmatique du président Faure », a indiqué le président national de la NJSPF au terme de la cérémonie d'installation. Il a invité tous les jeunes du pays, du nord au sud, de l'Est à l'ouest, à épouser la cause de la nouvelle vision du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, celle de réaliser le mieux-être de la population togolaise.

Après avoir parcouru dans son discours les difficultés auxquelles le Togo faisait face avant l'avènement à la magistrature suprême du

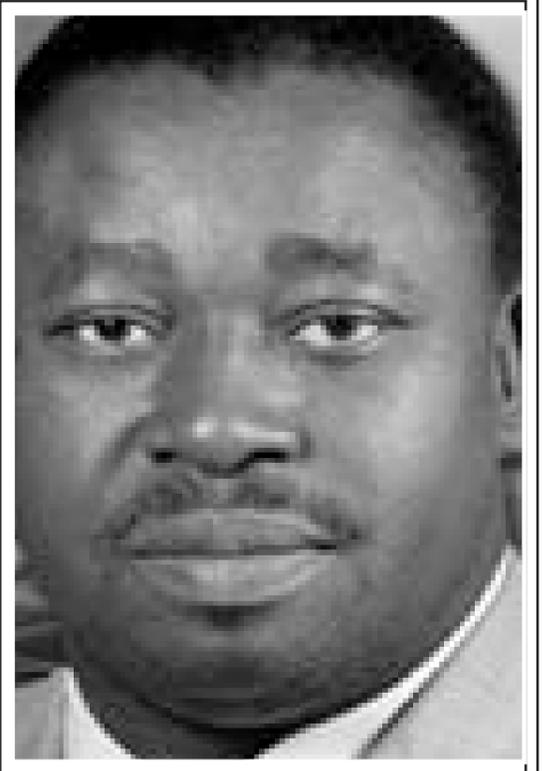
Conseil de sécurité de l'Onu

Le Togo un candidat sérieux au poste de membre non permanent

Dans deux semaines, notre pays pourrait fort probablement faire partie des membres non permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

C'est le 21 octobre prochain qu'aura lieu à New York, siège de l'institution, cette élection pour la période 2012-2013.

Deux sièges sont réservés à l'Afrique et sont convoités par trois pays. Il s'agit du Maroc, de la Mauritanie et du Togo. Cependant notre pays bénéficie des soutiens de taille de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Uemoa. Mais prudence, il faut attendre le verdict final avant de crier victoire, car, le vote se déroulera au bulletin secret. Le Premier ministre, Gilbert Fossou Houngbo, lors de son passage à la tribune de l'Onu le 24 septembre der-



nié, avait plaidé pour l'émergence d'un Conseil de sécurité équilibré et représentatif de toutes les grandes régions de notre continent.

En Afrique de l'Ouest, le Togo est un modèle en matière de maintien de la paix en Afrique, que ce soit au Tchad,

au Soudan ou en Côte d'Ivoire où des troupes sont déployées à la demande des Nations unies.

Le pays qui sera élu, disposera d'une influence très importante au sein du Conseil de sécurité dans lequel chaque membre dispose d'une voie.

Le Togo qui a repris sa place dans le concert des nations se présente donc comme un candi-

dat sérieux. Son élection ne devra surprendre personne. Rappelons que le Conseil de sécurité est le seul à pouvoir prendre des décisions que les pays sont tenus d'appliquer.

P.A.

Lutte contre les produits pharmaceutiques contrefaits et illicites : 7 tonnes de médicaments contrefaits saisis entre le 26 septembre et le 2 octobre

Environ 7 tonnes de médicaments contrefaits et illicites ont été saisis entre le 26 septembre et le 2 Octobre 2011, a annoncé ce mardi au cours d'une conférence de presse Dodzro Komlan, le 1er substitut du Procureur près du Tribunal de première instance de Lomé en présence des responsables de la douane et de la police nationale.

Les médicaments ont été saisis à des endroits non autorisés par les ministères de la santé et du commerce. Ils seront brûlés les prochains jours, a rassuré Kadja Hodabalo Pitémnéwé, commissaire de Police/BCN-Interpol.

Les saisies ont été opérées dans le cadre d'une opération baptisée "Impact" déclenchée simultanément dans 7 pays : Ghana, Burkina Faso, Sénégal, Guinée, Nigeria, Cameroun et le Togo.

Cette opération vise à mener une lutte collective farouche contre la criminalité pharmaceutique, avec la collaboration active de l'Organisation Internationale de Police Criminelle (OPIC-INTERPOL) et l'organisation mondiale de la santé (OMS). Un accent particulier sera également sur la sensibilisation de la population sur les méfaits de ces faux médicaments.

Résultats attendus : rechercher et interpellier les personnes impliquées dans l'importation, le stockage et la vente des produits pharmaceutiques contrefaits et illicites. Elle a également pour objectif d'identifier et de rechercher les sources d'approvisionnement et d'échanger les informations avec les autres pays concernés.

Au Togo, l'opération a été menée dans trois zones : la zone du Grand marché d'Adawlato et ses environs, la zone d'Agoé-Nyivé et Tsévié. Au Togo, l'opération a été dénommée "Opération Cobra". Elle a impliqué plusieurs secteurs notamment la Police Nationale (direction centrale de la Police Judiciaire, direction de la sécurité publique), la Gendarmerie nationale, la direction des Pharmacies, Laboratoires et Equipements Techniques (DPLET), l'Office Centrale de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Parquet, près du Tribunal de première instance de Lomé

Au total 3 personnes ont été interpellées sur des lieux de ventes illicites : une femme et deux hommes.

Ces personnes interpellées ne sont pas en détention, parce que le ministère public a estimé que, la procédure a initié à leur

encontre ne nécessite pas leur détention.

La procédure suit son cours et le moment venu, ces personnes vont comparaître librement devant le tribunal, a expliqué aux journalistes Dodzro Komlan, affirmant qu'aucune violence n'a été exercée sur ces personnes.

Selon le code de la santé publique, seuls les pharmaciens ont le monopole de l'importation, de stockage et de la vente des produits pharmaceutiques. Sont définis comme produits contrefaits, des produits qui ne proviennent pas des laboratoires habilités à les fabriquer, tandis que ceux illicites, sont des produits importés en violation des textes.

Selon les statistiques de l'OMS, les médicaments contrefaits représentent 10% du marché pharmaceutique mondial, soit 45 milliards d'euros.

Toutes les régions du monde sont concernées par le fléau. Concernant l'Afrique, des enquêtes montrent que 10 à 30%, voire 40% des médicaments utilisés sont des médicaments contrefaits.

Le phénomène est d'autant plus dramatique qu'il concerne les médicaments les plus essentiels (antipaludiques, antibiotiques, anti parasites, antalgiques, vaccins etc...).

Source : savoirnews



COMMISSION VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION

Communiqué de presse

Les audiences publiques commencent à Sokodé le 6 octobre avec les troubles sociopolitiques liés aux déplacements de populations en 1991

La CVJR informe le public que les audiences commencent ce jeudi 6 octobre 2011 dans la région Centrale et se poursuivent jusqu'au mercredi 12 octobre 2011 à l'hôtel central de Sokodé. Après la cérémonie protocolaire de lancement, l'audience publique de ce jeudi 6 octobre sera consacrée aux événements liés aux troubles sociopolitiques de 1991 marqués par des violences intercommunautaires dans la région centrale et la région des Plateaux, notamment dans les localités de Bodjé, Médjé, Blitta, Sotouboua et qui ont abouti à des déplacements massifs de populations.

La CVJR précise que l'accès aux audiences quotidiennes est libre et gratuit et invite par conséquent les populations de Sokodé et de la région centrale à y assister. A la fin de l'audience, la CVJR tiendra un point de presse de synthèse. Le calendrier des audiences publiques, privées et à huis clos qui auront lieu à Sokodé, Atakpamé, Tsévié, Aného, Kpalimé, et Lomé sera communiqué progressivement par voie de presse.

Le public et les médias qui sont invités à ces audiences sont priés de bien vouloir se conformer aux prescriptions établies pour la circonstance et qui recommandent la mise en place avant le début de la première audience qui commence à 8 H.

Sokodé, le 5 octobre 2011

Pour le Président et P.O.,
Le Secrétaire Administratif
Sourou WOLOU

Siège de la CVJR : CME OUA à côté de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique 06 B.P. 793 Lomé-TOGO
Fax : 261 51 13 - Tél : 233 26 06 / 233 26 10 / 261 61 60 / 261 75 00 - Numéro Vert : 800 12 12
Site web : <http://www.cvjr.org>

Fait divers

Un individu enlève une femme de 85 ans pour la violer dans les bois

Dimanche, une femme de 85 ans se promenait près d'une zone industrielle, à Montdidier, dans la Somme, quand un automobiliste s'est arrêté à sa hauteur.

L'homme, âgé d'une quarantaine d'années, l'a forcée à monter dans le coffre de sa voiture. Puis, il l'a conduite dans un bois, à Boulogne-la-Grasse, dans l'Oise, où il l'a violée. Il a ensuite abandonné sa victime et a pris la fuite. L'octogénaire a été retrouvée, dans le bois, par un chasseur, dimanche, en fin de matinée. La brigade de recherche de Montdidier et la section de recherches de gendarmerie de Picardie ont été chargées de l'enquête. Le violeur est toujours activement recherché.

Le gazer s'est installé à Paris

Le chanteur zouglou, fan des cités d'habitation (Sicogi et Sogefia), Vieux Gazer, ne rentrera pas de si tôt à Abidjan. Selon les informations reçues, l'homme a décidé de s'installer dans la capitale française. « Il continue de chanter mais, ça ne sera plus bientôt le cas », a confié un de ses proches pour dire qu'il envisage s'adonner à une autre activité.

LES DECHETS TOXIQUES ALLAH N'EN VEUT PLUS

La meilleure défense c'est...la formation. Pour pallier à un Probo Koala bis, le ministère de l'Environnement et du développement durable, a ouvert un atelier de formation, lundi, à l'hôtel le district au Plateau. C'est un « projet de renforcement des capacités nationales pour le suivi et le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux ». Les douanes, les magistrats, les juristes, les Ong, les autorités portuaires et maritimes et même les journalistes seront formés. Lors de la cérémonie d'ouverture, Guillaume Yao, le directeur de cabinet de Remi Allah Kouadio, a indiqué qu'il s'agit de fermer les frontières aux déchets toxiques. C'est dans le respect strict des conventions de Bâle, de Stockholm, de Rotterdam et de Marpol que la formation aura lieu. Les points focaux de ces conventions prendront part aux travaux. Le 13 octobre, date de la fin de l'atelier, les acteurs devraient être aptes à défendre le territoire ivoirien contre les déchets dangereux.

LUMIÈRE

Les dîmes ou la dîme (Suite)

Mes frères, ne vous y trompez pas, le chrétien affranchi par le Seigneur Jésus-Christ est réellement libre. Pourquoi les hommes vous surchargent-ils avec leur pensée charnelle ? Apocalypse 22 :18 déclare que celui qui ajoute quelque chose à la parole est maudit par Dieu, de même que celui qui en retranche. Vous payez la dîme à votre manière, vous avez ajouté votre pensée à la parole de Dieu et vous êtes tous maudits sans exception.

Evoluons dans le développement de notre passage tiré du livre de Deutéronome. Deutéronome 14 :27 :« Tu ne délaisseras point le lévite qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi ». Qui était ce lévite ? C'est le sacrificateur qui faisait le sacrifice dans le temple (Lévitique1 :15). Dans la nouvelle alliance, qui sont alors les sacrificateurs ? Tous les chrétiens ! Apocalypse 5 :9-10 et Apocalypse 1 :5-6 nous le confirment.

Deutéronome 14 :28-29 :« Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. Alors viendront le lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes et ils mangeront et se rassasieront afin que l'Eternel, ton Dieu, te bénisse dans les travaux que tu entreprendras de tes mains ». La dîme de la première année était mangée par son propriétaire, celle de la troisième année était destinée au lévite, à l'étranger à l'orphelin et à la veuve, c'est ce que la bible nous dit. Et toi, payes-tu de cette manière ta dîme ?

Alors, repends-toi vite et reviens à la doctrine des apôtres. Ce qui est grave aujourd'hui, l'étranger, l'orphelin et la veuve payent leur dîme. Cette pratique est même contraire à l'ancienne alliance. Jésus a dit dans Matthieu 23 :14 :« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites ! Parce que vous dévorez les maisons des veuves, et que vous faites pour l'apparence de longues prières ; à cause de cela, vous serez jugés plus sévèrement ». Les faux pasteurs, docteurs, apôtres, évangélistes, et prophètes, ... sont les dévoreurs des veuves, des étrangers et des orphelins. Nous les appelons à la repentance. Sans quoi, ces hommes sont vendus au diable, ils sont destinés au feu éternel. Les fidèles ne le sont pas moins car l'apôtre Paul déclare dans Romains 16 :17-18 :« Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, aux préjudices de l'enseignement que vous avez reçu. Eloignez-vous d'eux. Car de tels hommes ne servent point Christ notre Seigneur, mais leur propre ventre ; et, par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs des simples ».

Frère Koffi 90 21 31 58

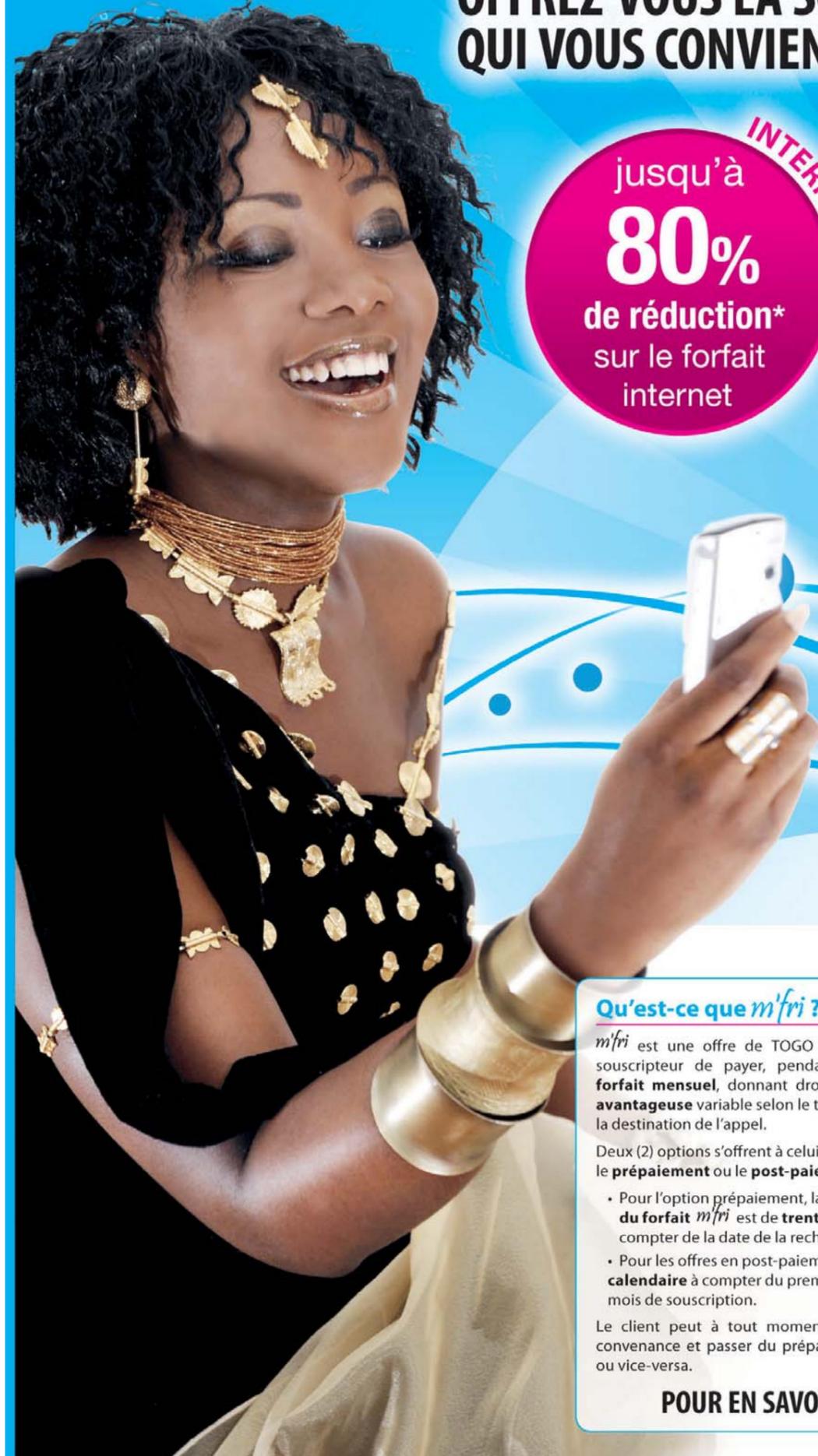
A suivre



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT



INTERNET
jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bé fri
mêwê fri
mlé fri

VOIX
jusqu'à
0,27 F TTC /seconde
soit
16 F TTC/min*



* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option prépaiement, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en post-paiement, elle est d'**un (1) mois calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.** (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM,
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri,
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE **112** OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Partie



MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

 =====
 DIRECTION GENRALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
 (TOGO TELECOM)

 =====
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE
 DE 08 VEHICULES 4x4 DOUBLE CABINE PICK UP, 03 VEHICULES 4x4 STATION WAGON
 ET DE 05 VEHICULES FOURGONNETTES POUR LES BESOINS DE TOGO TELECOM**
Date de lancement de l'Avis : **03 octobre 2011****Appel d'Offres N° : AON n°001/2011/ TGT/DG/ PRMP/DML**

1. La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) lance sur fonds propres, un Appel d'Offres National pour la fourniture et la maintenance de 08 véhicules 4x4 double cabine Pick-Up, 03 véhicules 4x4 Station Wagon et de 05 véhicules fourgonnettes pour les besoins de TOGO TELECOM.

2. Sont admises à concourir toutes les personnes morales établies au TOGO, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).

3. L'ensemble des véhicules est reparti en trois lots (03) lots présentés dans le tableau ci-après :

Lots	Désignation	Quantité	Garantie de soumission
Lot 1	Véhicules 4x4, double cabine Pick Up	08	5 640 000 FCFA
Lot 2	Véhicules 4x4 Station Wagon	03	2 718 000 FCFA
Lot 3	Véhicules fourgonnettes	05	2 100 000 FCFA

4. Le délai de livraison des véhicules est de quatre vingt dix (90) jours à compter de la notification du marché.

5. Chaque soumissionnaire peut soumissionner pour un ou deux lots ou pour l'ensemble des lots. Pour chaque lot, l'offre conforme la moins-disante sera retenue pour l'attribution du marché. Un soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots.

6. Le dossier d'appel d'offre pourra être acheté à la Direction Générale de TOGO TELECOM, Porte 007 SPL au rez-de-chaussée, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de **Cinquante Mille (50 000) F CFA**, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
 Place de la Réconciliation, quartier Atchanté
 BP : 333 Lomé – Togo
 Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
 Télex : 5245 TG
 Fax : (228) 22 21 03 73
 E-mail : spdgtgt@togotel.net.tg

7. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées de la garantie de soumission et déposées au plus tard **le 03 Novembre 2011 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif de TOGO TELECOM du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte12**.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

8. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis **le 03 Novembre 2011 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du 8^{ème} étage du nouveau siège de TOGO TELECOM.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le **site Internet de TOGO TELECOM**: www.togotelecom.tg ou s'adresser au **Département Moyens et logistiques, Direction Générale**, sis à la **Place de la Réconciliation, quartier Atchanté**, Tél.: **23 38 55 92 / 22 53 40 05**.

La Direction Générale
 de TOGO TELECOM

L'attentat-suicide de Mogadiscio ravive la menace des islamistes shebabs

L'explosion d'un camion piégé non loin d'un bâtiment officiel, qui a fait plus de 70 morts le mardi 4 octobre 2011 à Mogadiscio est l'attentat-suicide le plus meurtrier de ces dernières années en Somalie. Ce qui prouve que la capacité de déstabilisation des islamistes shebab demeure intacte malgré leur retrait de la capitale.

Lorsqu'ils ont quitté Mogadiscio le 6 août 2011, les shebabs avaient annoncé qu'ils reviendraient avec de nouvelles méthodes. Deux mois plus tard, le 4 octobre, les habitants de Mogadiscio ont eu un aperçu de ce changement de tactique.

L'attentat au camion piégé - dans la droite ligne des techniques d'al-Qaïda - révèle à quel point l'influence des jihadistes venus de l'étranger s'est affirmée dans le mouvement. Si en août les shebabs semblaient affaiblis par les querelles internes et les problèmes financiers, le retrait de Mogadiscio leur a permis de se refaire une santé ou tout au moins de se regroup-



per. Le 30 septembre, des centaines de combattants shebabs ont investi la localité de Dhobley, près de la frontière kenyane. Le 4 octobre, ils étaient à Dusamareb dans le centre du pays, où des combats les ont opposés à une milice locale. Il semble donc que les radicaux qui contrôlent toujours l'essentiel du sud somalien soient en phase de reconstitution.

Mais si l'attentat de Mogadiscio sonne comme un

avertissement clair, il peut aussi être interprété comme le geste désespéré d'une milice qui doit désormais se battre sur plusieurs fronts et contre plusieurs ennemis. Depuis quelques mois des milices soutenues par le Kenya ou l'Ethiopie font la police aux frontières, les drones américains attaquent les leaders shebabs et les forces alliées au gouvernement ne relâchent pas la pression.

Source : rfi

Le présumé terroriste nigérian évoque Anouar al-Aoulaki au premier jour de son procès

Le procès très attendu d'Umar Farouk Abdulmutallab s'est ouvert aux Etats-Unis hier mardi 4 octobre 2011. Ce jeune Nigérian avait tenté de faire exploser en 2009 un avion reliant Amsterdam, aux Pays-Bas, à Detroit, aux Etats-Unis. Et c'est à Detroit que le « plastiqueur en slip », comme on le surnomme, car il avait dissimulé les explosifs dans ses sous-vêtements, a été présenté à la justice. Une première journée riche en rebondissements où l'accusé a rendu hommage à l'imam radical récemment assassiné Anouar al-Aoulaki.

Tout commence avec une histoire de vêtement. Umar Farouk Abdulmutallab, le Nigérian de 24 ans, apparaît au tribunal vêtu d'un tee-shirt. Une tenue qui déplaît fortement à la juge qui suspend l'audience et lui demande de passer une tenue appropriée. Retour de l'apprenti terroriste. Abdulmutallab est accusé d'avoir tenté de tuer les 279 passa-

gers d'un avion reliant Amsterdam à Detroit. Même si tous les éléments sont à charge, il plaide non coupable et a décidé de se défendre seul.

L'auteur de l'attentat raté, qui risque la prison à vie, interroge lui-même certains jurés dont la sélection n'est pas totalement terminée. Il questionne une femme en lui demandant si elle craignait pour sa sécurité. Tout laisse à penser que le jeune Nigérian a décidé d'utiliser ce procès, son procès, comme une tribune.

Il lance : « Anouar est vivant », du nom de l'imam radical Anouar al-Aoulaki tué la semaine dernière au Yémen. Nouvelle provocation quelques minutes plus tard. Il affirme que « les moudjahidines balayeront les Etats-Unis, ce cancer ». Le tribunal était prévenu, avant l'ouverture du procès, Abdulmutallab avait annoncé vouloir défendre le prophète Mahomet. Le procès devrait durer plusieurs semaines.

AVIS DE DECES

- Monsieur BARRY Moussa Barque, Conseiller Spécial du Président de la République ;
- Révérend DJAKOUTI Mitré, Président National de l'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo,
- L'Eglise des Assemblées de Dieu du Togo, le bureau Exécutif et la Paroisse du Temple du Calvaire ;
- Le Chef de la Communauté Peulh de Dapaong ;
- Le chef de la famille SOUMY à Nassablé (Dapaong)



Mme DJAKOUTI Moali née SOUMY dite "INA"
Rappelée à Dieu le mardi 27 septembre 2011 à Lomé à l'âge de 63 ans

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intension aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci -après :

PROGRAMME

Vendredi 07 octobre 2011
18h30 : Veillée de prières et de chants en la Chapelle Internationale de l'ESTAO-FATAD, LOME

Samedi 08 Octobre 2011
07h30 : Début du culte d'enterrement
10h00 : Inhumation au cimetière municipal de Bè-Kpota à Lomé

Maison mortuaire : Maison Révérend Pasteur DJAKOUTI Mitre au siège des Assemblées de Dieu à Kodjoviakopé, Lomé.

- M Barthélémy DJAKOUTI, Maître plombier, son épouse et ses enfants à Lomé,
- M. Jacques DJAKOUTI, Directeur des programmes à la radio de l'Evangile et Président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), son épouse et ses enfants à Lomé,
- Mme PASGO Tipiri née DJAKOUTI, son époux et ses enfants à Bobo Dioulasso au Burkina-Faso,
- Mme ADABRAH Ladi née DJAKOUTI et son époux aux USA,
- Mme AVEGNON Yanoga née DJAKOUTI et son époux à Lomé,
- Mlle DJAKOUTI Djèdè à Lomé,

Les familles parentes, alliées et amies ;
Ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur très chère et regrettée

Burundi :

Le maire de Bujumbura absent à son procès



Il y a un peu plus d'une année au Burundi, le maire de la capitale Bujumbura, Evrard Giswaswa, était en pleine tourmente après une soirée vraisemblablement bien arrosée dans une boîte de nuit de Bujumbura. Une bagarre aurait alors éclaté avec des jeunes, selon plusieurs médias privés du pays. Depuis, le maire a attaqué en justice plusieurs journalistes d'une radio, qu'il accuse de l'avoir traîné dans la boue. Mais le maire ne comparaît pas à ce procès malgré les demandes de la défense. En effet, lors d'une nouvelle audience mardi, la cour a estimé que sa présence n'était pas nécessaire.

A la barre, trois journalistes de la station privée RPA : Domitile Kiramvu, Raymond Zirampaye et Bonfils Niyongere, et un grand absent, Evrard Giswaswa, le maire de Bujumbura, dont l'ombre a plané sur toute l'audience d'hier, devant le tribunal de grande

instance de sa ville.

Pendant près d'une heure, les avocats de la défense ont tout tenté pour obtenir des juges que monsieur le maire soit convoqué, en vain. « Le maire de la ville a porté plainte devant le ministère public et il s'est constitué partie civile, explique son avocat. Et pour ce qui me concerne, c'est un dossier pénal, dans lequel les parties principales sont le ministère public et de l'autre côté, il y a des prévenus... »

La défense, elle, parle d'un procès surréaliste. Elle rappelle que le maire de Bujumbura a toujours contesté la version des faits rapportés il y a une année, lorsque la radio RPA l'avait mis en cause dans une bagarre qui avait éclaté dans une des boîtes de nuit, les plus chaudes de Bujumbura.

Maître Bosco Ngendakubwayo, avocat de la défense, demande pour sa part un

débat contradictoire. « Aujourd'hui on se pose la question de savoir pourquoi celui qui a saisi le parquet, qui s'est plaint devant les tribunaux n'ose pas aujourd'hui mettre les pieds dans le palais de justice ! Il doit absolument comparaître pour exposer les faits ».

Le procès a été renvoyé au 11 novembre prochain, mais rien ne garantit la présence de M. le maire.

Source: rfi

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 2320 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre
A. KAPO
B. Talom.
Dao Kossi
Vicarmelo T.
Carole AGHEY

Imprimerie Service Compris
Tirage : 2000 ex.

CENTRE COMMERCIAL UNIPRIX

Tel: 22 20 93 45 / 46 Fax: 22 20 93 47 Lomé



Uniprix, distributeur exclusif **Du bon vin**

Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez

- Du vin
- Des Bières en cannette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un bar



Uniprix, le meilleur choix! 1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée près des rails